

ALERTE MÉTÉO : TEMPÊTES

Le 11 novembre 2019

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS LORS D'INTEMPÉRIES : UN PROCESSUS RIGOUREUX DE VÉRIFICATION ET DE PRISE DE DÉCISION

Bonjour,

Nous désirons profiter de l'arrivée des premiers flocons de neige pour vous faire part des critères qui nous permettent, en cas d'intempérie, de décider si nous fermons les établissements de la commission scolaire ou s'ils demeurent ouverts.

COMMENT SE PREND LA DÉCISION?

- Dès l'annonce d'un avertissement d'intempérie importante, nous suivons l'évolution de la situation.
- La veille et le matin même, nous prenons connaissance des prévisions météorologiques sur les sites reconnus et suivons les déplacements des masses nuageuses par satellite.
- Le matin, dès 5 heures, la régisseuse du transport communique avec les différents transporteurs qui lui font part de leurs observations sur les conditions routières de leur secteur.
- La régisseuse communique ensuite avec les commissions scolaires voisines pour connaître l'état de la situation sur leur territoire et partager nos orientations.
- Un portrait complet est fait à la direction générale qui prend alors la décision.
- Celle-ci doit être prise le plus tôt possible, avant le départ du premier véhicule, et dans le but de publier l'information vers 6 h.

UNE DÉCISION PARFOIS DIFFICILE À PRENDRE

Notre territoire est vaste et la majorité de nos trajets sont interreliés, il serait donc difficile de ne fermer que quelques établissements. La décision doit se prendre pour l'ensemble de notre territoire, de Pierreville et Saint-François-du-Lac à Deschailons et Sainte-Françoise, en passant par Bécancour, Nicolet, etc.

Parfois, lorsque la tempête est bien installée, la décision est facile à prendre. Dans d'autres cas, lorsque les conditions n'ont pas commencé à se détériorer, il faut se fier aux prévisions météorologiques, qui ne sont malheureusement pas toujours précises. Quelques degrés peuvent faire une grande différence. Il est aussi possible que la situation se dégrade plus rapidement que prévu, entre le moment où la décision est prise et la rentrée des élèves.

Quoi qu'il en soit, la décision est toujours prise en ayant en tête la sécurité des élèves, en regardant les conditions lors de l'embarquement et tout en ayant un œil sur les prévisions de fin de journée, lors du retour à la maison.

COMMENT SAVOIR SI LES ÉTABLISSEMENTS SONT FERMÉS?

Lorsque les établissements sont fermés, l'information apparaît sur le site web et sur la page Facebook de la commission scolaire. Nous vous rappelons qu'il est important d'actualiser régulièrement la page choisie pour vous assurer d'avoir les mises à jour récentes. L'information est également diffusée par les stations de radio et de télévision régionales.

LES ÉTABLISSEMENTS SONT FERMÉS : LES COURS QUI ÉTAIENT PRÉVUS SERONT-ILS REPRIS?

Oui. Le calendrier scolaire prévoit trois journées pédagogiques flottantes qui peuvent être transformées en jour de classe, notamment pour pallier les jours où les établissements auraient été fermés en raison des intempéries.

LES ÉTABLISSEMENTS SONT FERMÉS : L'ORGANISATION FAMILIALE EST DÉSTABILISÉE

Nous sommes sensibles aux préoccupations des familles et nous tentons de minimiser les impacts de nos décisions sur l'organisation familiale. Cependant, nos décisions doivent être prises en priorisant, d'abord et avant tout, la sécurité de l'ensemble de nos élèves.

LES ÉTABLISSEMENTS SONT OUVERTS, MAIS...

Si le parent juge que la situation dans son secteur n'est pas sécuritaire, il peut garder son enfant à la maison. Il est important d'aviser sans tarder le secrétariat de l'école.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Emilie Guay
Secrétaire générale et responsable du transport scolaire